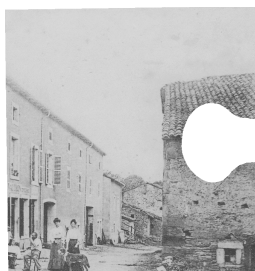


N°5
JUILLET 2011

EDITO

DOMMARTIN AUX BOIS



LA VIE DE LA COMMUNE

Adoncourt - Agemont - Barbonfoing



Tél/fax : 03.29.66.86.97

dommartin-aux-bois@wanadoo.fr



LE MOT DU MAIRE

Certains passages de mon intervention risquent de vous paraître un peu pesants, mais je dois vous informer au mieux des réformes en cours et de leurs conséquences, qui, pour certaines vont nous impacter sur de nombreuses années.

FISCALITÉ

Le projet de loi de finances pour 2010 prévoit la suppression de la taxe professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2010, avec, en contrepartie, la mise en place de nouvelles ressources fiscales au profit des collectivités territoriales, pour exemple, la taxe d'habitation que percevait le département est répartie entre la commune et la communauté de communes dont elle est membre de la façon suivante : taux de taxe d'habitation avant 2010 : commune 13,30%, communauté de communes 2,51%, département 11,85%, total 27,69%, à laquelle il faut ajouter la revalorisation annuelle, pour 2011, 1,034%, ce qui amène le taux de taxe d'habitation pour 2011 à 28,63%, réparti de la façon suivante, 23,65% pour la commune, 4,98% pour la communauté de communes.

Ce nouveau taux, qui figurera sur votre prochaine feuille d'imposition, n'est pas du à une augmentation, le conseil municipal ayant décidé de maintenir les mêmes taux, mais à une nouvelle répartition imposée par la loi de finances. Vous ne devriez pas, hormis la revalorisation forfaitaire des bases de 2%, subir d'augmentation cette année. Ne croyez pas que cela va augmenter les revenus de la commune, nous redonnons cette année 30 015,00 € à titre de trop perçu, la loi de finances prévoyant que les revenus doivent être identiques à ceux de l'année précédente.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Je souhaite à présent vous informer sur la réforme sur le schéma départemental de coopération intercommunale, c'est-à-dire le regroupement des communes ou communautés de communes que propose Monsieur le Préfet sur lequel chaque commune est appelée à se prononcer. Le nombre de communautés de communes passerait de 43 à 27.

Monsieur le Préfet intègre notre communauté de communes dans la communauté d'agglomération d'Epinal-Golbey, tout comme la Communauté de Communes « Capavenir » (Thaon-les-Vosges), la Communauté de Communes d'Epinal Est Développement et une partie de la Communauté de Communes de la « Moyenne Moselle » (Charmes), soit un total de 81 597 habitants, ces communautés de communes disparaissent au profit de la Communauté d'Agglomération.

Rappel : l'article 6 ter de la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 : Abaissement de 50 000 à 30 000 habitants du seuil de population applicable à la création de communautés d'agglomération lorsque celles-ci comprennent le chef-lieu du département ; 20 décembre 2010, décision du conseil communautaire d'Epinal-Golbey de créer une communauté d'agglomération au 01/01/2011(bénéficiant de cet abaissement)

Ce qui va changer si cette orientation arrive à terme :

- La représentativité : La communauté d'agglomération regrouperait 39 communes, la répartition des sièges de délégués au nombre de 77, proportionnelle à la population de chaque commune comme le prévoit la loi, serait de 28 sièges pour Epinal, 6 pour Golbey et Thaon-les-Vosges, 2 pour Chantaine, et 1 seul pour les 35 autres communes. Les 3 plus grosses communes détenant la majorité, il est évident que les petites communes, pourtant beaucoup plus nombreuses, ne pourront peser dans les décisions.

● La fiscalité : A ce jour c'est plutôt flou, tout le monde se renvoie la balle lorsqu'on pose les questions (trésorerie, direction des finances, préfecture), a priori, cela se traduirait par une augmentation d'environ 6 à 8 % de la taxe de la Communauté de Communes, soit environ 50,00 € de plus pour une habitation de 100m², pour l'instant !

● Les compétences : (Autrement dit, ce que fera la communauté d'agglomération pour notre population). Les compétences actuelles de la communauté d'agglomération Epinal-Golbey sont :

Compétences obligatoires :

- En matière de développement économique, la création, aménagement, entretien et gestions de zones d'activité industrielle, commerciale tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire, actions de développement économique d'intérêt communautaire ;
- En matière d'aménagement de l'espace communautaire, schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, création et réalisation de zones d'aménagement concertées d'intérêt communautaire, organisation des transports urbains ;
- En matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat, politique du logement d'intérêt communautaire, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat, action par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
- En matière de politique de la ville dans la communauté : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire, dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance ;

Compétences optionnelles :

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestions des parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire ;

Compétences facultatives :

- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Enfouissement des réseaux publics de distribution d'électricité situés en bordure de voirie d'intérêt communautaire,
- Développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- La constitution et la gestion des réseaux câblés de vidéocommunication, ainsi que l'exploitation et la programmation des services de radiotélévision sur ces réseaux ;

L'expression « d'intérêt communautaire » apparaît régulièrement, qu'est-ce que cela concerne, qu'est ce qui pourra être considéré comme tel dans nos petites communes ?

Cette définition déterminera ce que nous amènera la communauté d'agglomération, les transports urbains seront-ils étendus jusque dans nos villages, une partie de notre voirie sera-t-elle prise en compte ?

Autant de questions pour lesquelles nous n'avons pas de réponse.

On ignore si la Communauté d'Agglomération reprendra l'intégralité des compétences des communautés de communes intégrées, Monsieur le Préfet nous demande de nous prononcer uniquement sur son tracé, il décide des regroupements sans que l'intérêt de chacune des communes à s'associer soit pris en compte.

Par exemple, si la communauté d'agglomération ne reprend pas la compétence fauchage, il faudra que la commune l'assume à ses frais, soit environ 5 000 € supplémentaires par an, avec pour conséquence soit une augmentation des impôts, soit une diminution d'autres travaux, ce qui revient de toute façon à une diminution de nos moyens.

Le Conseil Municipal envisage de demander le maintien de la Communauté de Communes du Pays d'Olima et du Val d'Avière, et si cette proposition n'est pas retenue, compte tenu de la position géographique de notre commune et de son aspect rural, on se demande s'il ne vaudrait pas mieux demander notre adhésion à la communauté de communes du secteur de Dompierre.

En effet, ses communes sont toutes rurales, le nombre de délégués par communes varie de 1 à 3, les compétences correspondent plus à nos attentes, compétences obligatoires : aménagement de l'espace, actions de développement économique et touristique, compétences optionnelles : protection et mise en valeur de l'environnement, avec actuellement la réhabilitation de la Gitte, mais également l'assainissement avec la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, politique du logement (ex : ravalement de façades), action sociale d'intérêt communautaire (ex : projets petite enfance, enfance et jeunesse sur le territoire communautaire, création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles), nos enfants y vont au collège, nos pompiers du centre de première intervention de Harol-Dommartin aux Bois sont rattachés à la caserne de Dompierre, le syndicat du Bolon dessert une majorité de communes de cette communauté, les taux de fiscalité sont connus et peu élevés, notre rattachement serait cohérent en matière de tracé de cette communauté, qui a également pour bassin de vie Epinal.

Nous avons trois mois, à compter de la date de réception en mairie du projet de Monsieur le Préfet, soit le 21 mai 2011, pour nous prononcer uniquement sur son tracé, en période de vacances, comme c'est souvent le cas pour les réformes impopulaires.

Si celui-ci ne nous convient pas, on doit faire une autre proposition répondant aux exigences de la loi, qui sera soumise à la commission départementale de la coopération intercommunale, et devra obtenir l'approbation des deux tiers de ses membres pour être retenue, elle sera ensuite transmise à Monsieur le Préfet qui n'est pas obligé de suivre l'avis de cette commission et peut imposer son choix. Et dire que tout cela s'inscrit dans un projet qui s'intitule « démocratie locale » !

La communauté d'agglomération telle qu'elle apparaît aujourd'hui n'a pour but que de rassembler un maximum de population pour obtenir des financements, rivaliser avec les communautés d'agglomération de Nancy, Metz et Thionville, conduire des projets ambitieux dans le domaine économique, social et culturel, à ce titre, on peut donc regretter que son périmètre ne soit pas plus étendu compte tenu de la population qui en bénéficie, par contre je déplore que des compétences qui ne concernent que l'agglomération Epinal-Golbey-Chantraine, tels que les transports urbains, fassent parties des compétences qui ne concernent pas une large partie de la population, alors que, parallèlement, on risque de voir disparaître celles qui nous intéressaient. Il aurait été préférable de maintenir les communautés de communes et que chacune d'elle ait un ou plusieurs délégués siégeant à la Communauté d'Agglomération. La Communauté d'Agglomération aurait pu alors développer les compétences qui concernent une plus grande population, par exemples : développement économique, social, culturel, etc...

La particularité française, critiquée par certains politiques, ses 36785 communes, ses nombreux syndicats intercommunaux et autres structures, fonctionnent pourtant plutôt bien et répondent aux attentes de leurs populations, la réforme qui nous est imposée est le souhait des politiques pour récupérer et centraliser les pouvoirs, et ce n'est pas fini, la loi donne la possibilité de créer des communes nouvelles qui seront la fusion de communes, signe de la volonté de faire disparaître

les petites communes. Il nous faudra rester vigilant. Réduire le nombre de structures au profit de plus grosses ne sera pas une source d'économie d'échelle.

En conclusion, on doit se prononcer sur notre intégration dans la communauté d'agglomération Epinal-Golbey, pour laquelle nous n'avons pas ou peu d'intérêts, dans laquelle nous n'auront peu de droit d'expression, dont on ne connaît pas le coût financier pour le contribuable, en clair, on nous demande de signer un « chèque en blanc ».

J'espère ne pas vous avoir démoralisé par ces informations, et je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

Patrick RAMBAUT

INFOS DIVERSES

❖ APPEL À CANDIDATURE :

Un poste d'employé communal est à pourvoir pour le 05 Septembre 2011. Les missions du poste sont : l'accompagnement des maternelles dans le bus scolaire et des tâches d'entretien d'espaces verts en période estivale. Date limite de candidature le 12 Août 2011.

Pour tous renseignements, s'adresser en mairie.

❖ LOGEMENT COMMUNAL :



Réfection du logement au 1^{er} étage de l'ancienne école d'Adoncourt : changement du revêtement de sol, du meuble sous évier, mise en place d'une VMC et d'une nouvelle hotte aspirante dans la cuisine ainsi que des travaux de peinture. Ces travaux seront effectués par l'employé communal.

Changement des appareils de chauffage dans la partie à vivre avec installation d'une régulation pour le chauffage.

Les travaux d'électricité seront effectués par l'entreprise GRILLOT.

Le logement est loué à compter du 1^{er} août 2011.

❖ FLEURISSEMENT – JACHÈRES FLEURIES:

- Le 21 mai 2011, quelques bénévoles et quelques élus de la commune s'étaient donnés rendez-vous à l'atelier communal La Halle pour fleurir Dommartin et ses 3 hameaux.

Le soleil était de la partie ainsi que la bonne humeur. Merci à tous.

- Création d'un nouvel espace de mise en jachère fleurie, sur la parcelle cadastrée section A n° 1773, rue de la Gare à ADONCOURT.



❖ **TRAVAUX :**

RÉFECTIONS DES VOIRIES

Le programme de réparations des voiries de l'année 2010 a commencé en juin. Il concerne la rue de Harol, la rue d'Hagnécourt, la rue Canel, Chemin de Ville et Chemin des Champs de la Côte.

L'octroi tardif, en septembre 2010, de la subvention du Conseil Général des Vosges a conduit à reporter ces travaux en 2011 afin que ces derniers puissent être réalisés dans de bonnes conditions météorologiques.

C'est l'entreprise COLAS qui a été retenue pour les travaux de gravillonnage. Une partie des travaux préparatoires, des renforcements appelés « purges » sur les rues

d'Hagnécourt et des Champs Montants, a été réalisé par l'entreprise ETIENNE Régis de Girancourt et Julien, notre employé communal, pour diminuer les coûts.

La consultation des entreprises pour le programme 2011 sera lancée prochainement afin de réaliser sans délai les travaux de renforcement et d'enduits bicouches au cas où l'accord de subvention du Conseil Général des Vosges serait notifié au cours de cet été. Ces travaux concernent la rue du Haut du Bout, la rue Côte Gravot et la VC n°4, la VC n°9, la rue du Potet, l'allée Mal Pense ainsi que la rue des Grandes Maies.

RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE D'AGÉMONT

La réhabilitation de l'ancienne école d'Agémont en bibliothèque, salle informatique et multi-activités, prévue au budget 2010, commencera fin 2011.

En effet, une subvention de 13 230,00 € a été accordé par le Conseil Régional de Lorraine au titre de sa politique d'appui aux territoires ainsi qu'une subvention de 11 892,00 € octroyée par le Conseil Général des Vosges au titre de la participation aux équipements culturels, sur une dépense prévisionnelle de 39 640 € HT. Une consultation des entreprises sera lancée prochainement.



SALLE POLYVALENTE :

La rénovation du parquet de la salle polyvalente, ponçage et vitrification, a été réalisée par l'entreprise PIOVANI d'Epinal au mois de juin.

PETIT PATRIMOINE : REPRISE DU PAVAGE DES FONTAINES

Courant de cette année, la Protection Judiciaire de la Jeunesse va remettre en état le pavage de la fontaine couverte d'Agémont, des fontaines rue de l'école, chemin de Ville et rue du Haut Bout à Adoncourt pour un montant de 2 166,50 € TTC.

❖ **MATÉRIEL :**

- La commune a fait l'acquisition d'un broyeur avant, d'une largeur de 2,30m pour la somme de 5 465,72 €. Cet équipement de fauchage-débroussaillage va nous permettre d'être plus efficace pour le fauchage des chemins ruraux, mais aussi pour intervenir dans l'entretien de la forêt, pour laquelle nous avons cette année un devis d'environ 1 500,00 € dans ce domaine.

- Acquisition également d'une pilonneuse à une vente aux enchères pour un montant de 171,52 €. Elle permettra à l'employé communal de compacter les matériaux dans les nids de poules et les fouilles.

❖ **ASSAINISSEMENT :**

Dans l'état actuel du schéma directeur d'assainissement, il est prévu qu'une partie du village de Dommartin et de Agémont soit collectée, le reste de la commune serait en assainissement individuel.

L'avant-projet sur le village de Dommartin prévoit 41 habitations collectées.

Une étude d'impact financier a été demandée à Monsieur le Percepteur : il en résulte que le prix de l'eau subirait une augmentation de 18,99 € le m³ pour les habitants collectés au réseau d'assainissement.

Cette estimation n'a été calculée que sur la partie du village de Dommartin.

Devant ces chiffres, le conseil municipal décide de revoir le schéma directeur d'assainissement en assainissement individuel sur toute la commune.

Il est donc nécessaire de faire une autre étude de zonage.

❖ **RECENSEMENT DE LA POPULATION :**

Les résultats du recensement de la population de Dommartin-aux-Bois effectué par Annie BASSOT en février ont totalisé 431 bulletins individuels pour 195 logements enquêtés comprenant 167 résidences principales.

C.C.A.S (CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE)

❖ **FÊTES DES MÈRES :**

Pour la seconde année, le C.C.A.S. a organisé une petite cérémonie en l'honneur des mamans pour les enfants nés entre mai 2010 et mai 2011, soit 5 naissances recensées. Trois familles ont assisté à la fête et chacune d'elle a reçu une guzmania.

Monsieur Patrick RAMBAUT a profité de l'occasion pour remercier également les bénévoles du fleurissement en les invitant à prendre le verre de l'amitié.



❖ **SUBVENTIONS:**

🔗 Le CCAS accorde une allocation vacances dans le but d'aider les enfants de la commune, jusqu'à l'âge de 16 ans, à participer à des séjours de vacances ou de centre aéré, dans la limite de 3 semaines par an pendant les congés scolaires :

- une allocation de 20,00 € par semaine pour un enfant dont les parents ne sont pas imposables sur le revenu.
- une allocation de 10,00 € par semaine pour un enfant dont les parents sont imposables sur le revenu.

🔗 Le CCAS accorde également une subvention pour le transport scolaire à hauteur de 50 % du coût du transport scolaire (coût déterminé par le Conseil Général des Vosges) supporté par les parents de collégiens ou lycéens dommartinois.

❖ QUELQUES DATES À RETENIR :

- Le 30 septembre 2011 à 20h00 à la salle polyvalente de Dommartin, une soirée débat sur la maladie Alzheimer présentée par France ALZHEIMER :
- Le 25 novembre 2011 à 20 h 30 à l'église de Dommartin (en association avec le Comité des Fêtes) concert avec « Les Copains d'Accords » et « Bouche à Oreilles de Harol »
- Le 11 décembre 2011, repas pour nos anciens, organisé par les bénévoles du CCAS.

ÉCOLE

❖ REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL CONCENTRÉ :

Un Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (RPIC) a été créé entre les communes de Dommartin-Aux-Bois et de Girancourt afin d'acter de manière formelle le modalités de fonctionnement et financières de l'accueil des enfants de Dommartin-Aux-Bois à l'école publique mixte de Girancourt ainsi que les services annexes de cantine et garderie périscolaires.

❖ DES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE :

Les vacances scolaires commencent seulement, et pourtant il faut déjà penser à la prochaine rentrée au Groupe Scolaire de Girancourt.

Les effectifs de la rentrée 2011 - 2012 sont encore en hausse : à ce jour, 164 élèves sont inscrits, contre 159 à cette rentrée.

Réjouissons-nous de l'augmentation de ces effectifs qui montre bien que Girancourt et Dommartin sont des villages jeunes et accueillants où il fait bon vivre.

Mais cependant, ces effectifs grandissants ne vont malheureusement pas de pair avec le nombre de professeurs des écoles qui est en baisse, puisque le $\frac{1}{2}$ poste accordé actuellement est supprimé pour la prochaine rentrée, ramenant le nombre des enseignants à 6 et répartissant donc les enfants en 6 groupes. Conséquence directe : les classes sont surchargées allant de 24 à 29 élèves, et même 30 pour les tout-petits, avec tous les désavantages que cela entraîne pour les enfants et les enseignants. Il serait bon d'éviter le surnombre qui nuit à un enseignement de qualité.

Nos municipalités sont en train de faire le maximum auprès de l'Inspection Académique pour avoir la possibilité d'ouvrir une classe supplémentaire, d'autant plus que des locaux sont disponibles et adaptés, puisqu'ils ont accueilli une classe en 2008-2009.

Un autre fait marquant est à regretter aussi concernant le personnel travaillant à l'école : le contrat de travail d'un « Emploi Vie Scolaire (EVS) » ne sera pas renouvelé.

Mme Sylvie VALSESIA travaillait à l'Ecole de Girancourt depuis 4 ans, en tant qu'aide aux enfants handicapés mais aussi pour tout le travail administratif, entre autres. Elle sera beaucoup regrettée par tous les enfants et leurs parents pour sa disponibilité, ses compétences et sa gentillesse.



GD.

Information scolaire Girancourt : Au vu de l'augmentation des effectifs pour la prochaine rentrée scolaire, le Conseil Municipal de Girancourt s'interroge sur l'embauche d'une personne supplémentaire pour le périscolaire. Pour tous renseignements, prendre contact avec Monsieur le Maire de Girancourt.

A.S.G.D.C

Association Sportive de Girancourt, de Dommartin aux bois et de Chaumousey vous propose cinq activités :

ASGDC GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Le Club de gymnastique pour adulte de l'ASGDC reprendra ses cours le mardi 6 septembre 2011 à la salle polyvalente de Girancourt.

Entraînement le mardi :

- 1^{er} groupe de gymnastique d'entretien de 19h15 à 20h15
- 2^{ème} groupe de gymnastique plus rythmique et tonique de 20h30 à 21h30

Pour tout renseignement contacter :
Monique CARTIGNY tél : 03 29 66 84 75
Anne Marie RUER tél : 03 29 30 98 28



ASGDC JUDO

Entraînement les mercredis :

- De 17h00 à 17h50 pour les débutants
- De 17h50 à 18h50 pour les confirmés
- De 18h50 à 20h00 pour les grands

Pour tout renseignement contacter :
Alain FOURNIER tél : 03 29 66 87 95
Dominique BASSOT tél : 03 29 66 82 29



ASGDC FOOTBALL

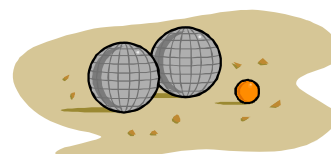
Entraînement le mercredi après-midi pour tous les jeunes entre 14h00 et 19h30 selon les catégories.
Compétitions le week-end.

Pour tout renseignement contacter :
Georges CHARLES tél : 03 29 66 81 51
Stéphanie COLLE tél : 03 29 67 18 81

ASGDC PÉTANQUE

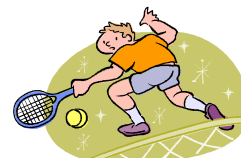
Entraînement à partir de mars :
Lundi de 18h00 à 20h00
Vendredi à 20h00 au stade

Pour tout renseignement contacter :
Jean-François NICOLE tél : 03 29 66 85 58
Dominique VANÇON tél : 03 29 66 81 41



ASGDC TENNIS

Animatrice Estelle MICLO tél : 03 29 66 80 89



UNION DES CHASSEURS



Une cérémonie a été organisée, le 09 Juillet 2011, par l'Union des Chasseurs de Dommartin-Aux-Bois en l'honneur de Monsieur Georges PETITPOISSON pour sa longue carrière de chasseur. Monsieur Georges PETITPOISSON a décidé de raccrocher son fusil après 64 saisons de chasse à l'âge de 84 ans.

MÉMO

- La bibliothèque continue de fonctionner pendant les vacances : le samedi de 14h à 16h.
- Club Informatique : la commune est toujours à la recherche d'une personne bénévole pour animer le club à la rentrée.
- Cette année, la fête de la Sainte-Fleur, se déroulera plus simplement, sans le défilé de voitures anciennes. Elle aura lieu le 25 septembre 2011 à la paroisse de CHAUMOUZEY, qui sera la seule à fleurir son église. L'office religieux sera célébré à 11h00.
- Le deuxième ramassage des objets encombrants de l'année aura lieu le 6 octobre 2011. Ils devront être déposés aux endroits habituels des ordures ménagères la veille au soir.
RAPPEL : Il est rappelé aux habitants que les bacs poubelles peuvent être sortis la veille du ramassage des ordures ménagères et doivent être impérativement retiré de la chaussée lorsque les ordures sont collectées.
- Comme tous les ans, les feux d'artifices seront tirés à AGÉMONT le dimanche 14 août 2011 vers 23h00 après le méchoui organisé par le Comité des Fêtes à la scierie DUPOIRIEUX.
- Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 25 juillet au 15 août 2011 inclus pour cause de congés annuels de la secrétaire. En cas de nécessité appeler le Maire au 06.73.03.58.89 ou au 03.29.30.96.51 ou les Adjoints.



HORAIRES BRUITS DE VOISINAGE

L'arrêté Préfectoral n° 964/08/DDASS/SE, dans son article n° 10, limite l'utilisation des engins à moteur (tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, perceuses etc....) par des particuliers :

- du lundi au vendredi de **8h30 à 12h00** et de **14h00 à 19h30**
- le samedi de **9h00 à 12h00** et **14h00 à 19h00**
- le dimanche et jours fériés de **10h00 à 12h00**



ECONOMISONS L'EAU !



Les précédents épisodes de sécheresse, en particulier celui de l'année 2003, ont montré que les ressources en eau, souterraines ou superficielles, du département des Vosges pouvaient être vulnérables. Ce qui conduit à envisager un changement de nos habitudes, dans notre vie quotidienne, pour une gestion durable de la ressource en eau.

Quelques gestes simples à adopter

- Je répare au plus vite les éventuelles fuites d'eau (une fuite goutte à goutte peut présenter 35 000 litres d'eau par an).
- J'arrose tard le soir pour éviter les pertes par évaporation : en plein été, l'eau utilisée entre 9h et 20h disparaît en quasi-totalité par évaporation.
- Je n'arrose pas ma pelouse, elle reverdira dès les premières pluies.
- Je ne lave pas ma voiture (sauf dans une station qui recycle l'eau).
- J'évite de laisser couler l'eau très longtemps pour obtenir de l'eau très chaude ou très fraîche.
- Je ne fais pas fonctionner mon lave-linge et mon lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins
- Je prends une douche plutôt qu'un bain (un bain = 150 litres, une douche rapide = 30 à 40 litres)
- Je coupe l'eau quand je me brosse les dents, me lave les mains ou me rase (je réduis ainsi ma consommation d'eau de moitié).
- J'utilise l'eau de lavage des légumes et des fruits pour arroser mes plantes.

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Lundi	13h00 à 18h15	☎ 03.29.66.86.97 Fax : 03.29.66.86.97
Jeudi	16h00 à 17h45	<u>Adresse e-mail</u> : dommartin-aux-bois@wanadoo.fr
Samedi	09h00 à 12h00 <u>Semaine impaire</u>	La permanence des élus est assurée le jeudi de 17h00 à 18h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00

HORAIRES MAISONS DES SERVICES

AGENCE POSTALE COMMUNALE Du lundi au samedi de 9h30 à 12h Tél : 03 29 37 57 03	MÉDECINS GENERALISTES Mme Barbara DELMOTTE ☎ 03 29 37 57 25 M. Pascal NATAF ☎ 03 29 66 83 84 M. Alain VAUTHIER ☎ 03 29 66 82 58 Pour les horaires des permanences, consulter le planning affiché en salle d'attente ou prendre rendez-vous par téléphone.
MAISON DE L'EMPLOI Tous les après-midi de 13h30 à 17h Tél. : 03 29 36 15 47	
KINESITHERAPEUTE M. Laurent JACQUEMIN ☎ 03 29 36 63 35 Uniquement sur rendez-vous pris par téléphone	INFIRMIÈRES DIPLOMÉES D'ÉTAT Mme Marie-Paule FAIVRE DAVAL ☎ 06 79 08 11 72 Mme Delphine OLIVAIN ☎ 06 79 08 11 72

BONNES VACANCES À TOUS !

